



Opticien (H/F/X)

Soins - Bien-être

Chef d'entreprise

Durée

2 ans

Tranche d'âge

18 à 25 ans

25 ans et +

Finalité

Diplôme

Pratique en entreprise / Alternance

Oui

Métier en pénurie / Fonction critique

Oui

Vous avez les yeux en face des trous et souhaitez qu'il en soit de même pour tout le monde ? Vous souhaitez tout savoir sur les lunettes et pourquoi pas en confectionner et assembler ? Alors pourquoi ne pas devenir Opticien grâce à cette formation qui vous en mettra plein la vue !

L'Opticien et l'Opticienne guident leurs clients dans le choix de leurs lunettes, de la monture au type de verres. **Ils conçoivent, réalisent, délivrent et vérifient les équipements de correction et/ou de compensation visuelle et assurent l'entretien de ces équipements.** Ils engagent leur responsabilité dans l'efficacité de l'appareillage qu'ils réalisent et veillent également à une utilisation adéquate en délivrant des conseils.

Au cours de cette formation de Chef d'entreprise, vous développerez toutes les compétences et apprendrez toutes les techniques nécessaires au métier d'Opticien :

Gérer les différentes étapes de l'équipement en lunetterie : vous appliquez les règles d'hygiène et de sécurité spécifiques à l'équipement en lunetterie. Vous réalisez l'équipement sur base d'une prescription. Vous effectuez les mesures optométriques. Vous utilisez l'informatique dans le cadre de l'équipement en lunetterie. Vous livrez et vendez des équipements en lunetterie et des accessoires.



Gérer les différentes étapes de l'équipement en lentilles de contact : vous appliquez les règles d'hygiène et de sécurité spécifiques à l'équipement en lentilles de contact. Vous complétez l'anamnèse optométrique spécifique. Vous utilisez l'informatique dans le cadre de l'équipement en lentilles de contact. Vous livrez et vendez des équipements en lentilles de contact et des accessoires.

Gérer les équipements spéciaux en ce compris les équipements spécifiques à la basse vision : vous vendez et réparez les équipements spéciaux.

Gérer l'adaptation d'une prothèse oculaire : vous appliquez les règles d'hygiène et de sécurité spécifiques à l'équipement avec des yeux artificiels. Vous évaluez la qualité de la prothèse oculaire.

Veiller au respect des règles d'hygiène et de sécurité : vous soignez votre présentation et votre hygiène corporelle. Vous entretenez et rangez le matériel et les locaux. Vous assurez votre protection et celle de vos clients.

Gérer la clientèle : vous communiquez avec vos clients en prenant en compte leurs spécificités et le contexte environnemental. Vous gérez les appels téléphoniques entrants et sortants et leur suivi. Vous organisez l'agenda. Vous traitez les réclamations. Vous réalisez un dossier client. Vous utilisez l'informatique dans le cadre de la gestion de la clientèle.

S'initier à l'optométrie et à l'étude des amétropies

S'initier à la contactologie : vous maîtrisez les facteurs anatomiques et physiologiques.

Maîtriser la technologie des matériaux - composition chimique, propriétés chimiques et physiques : vous maîtrisez la technologie des lentilles, que ce soit la fabrication, la terminologie, la géométrie ou la tolérance. Vous maîtrisez et exploitez la technologie clinique telle que la biomicroscopie, la kératométrie, l'examen du film lacrymal. Vous menez à bien une adaptation LSH, LRPG sphériques, LSH, LRPG astigmates, en maîtrisant les techniques. Vous appliquez, avec succès et selon les règles, la routine de livraison, entretien.

Alors si vous souhaitez ne pas perdre de vue votre avenir professionnel, rendez-vous dans l'un des Centres IFAPME qui proposent cette formation afin de vous y inscrire.

La pratique en entreprise est obligatoire dans cette formation :

de préférence via le modèle de formation en alternance (<https://www.ifapme.be/decouvrir-lalternance>) : ± 8h de cours en horaire décalé et ± 30h de pratique en entreprise par semaine ; rémunérées.

sinon via un ou des **stages de pratique professionnelle** : pour un total de 500h réparties sur les 2 années de formation ; non-rémunérées.

Ces heures de stages sont réparties comme suit :

250 heures en 1ère année

250 heures en 2ème année

Cette formation mène à un métier répertorié comme « Métier en pénurie » : la demande de main d'œuvre est supérieure au nombre de candidats, vous aurez de nombreuses possibilités d'emploi à la suite de votre formation.

Les demandeurs d'emploi peuvent notamment profiter

d'une prime Incitant+ (<https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq#prime-incident+>) en fin de formation pour adultes,

ainsi que d'un assouplissement de certaines obligations (<https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq#droit-assouplissement-allocation-insertion>) liées au statut de demandeur d'emploi/chômeur.



Débouché(s) métier(s)

Opticien / Opticienne

Employé / Employée dans un magasin d'optique

Opticien lunettier/ Opticienne lunettière

Point(s) fort(s)

Métier en pénurie (nombreux emplois + prime et assouplissement pour demandeurs d'emploi) Contact client Travail en équipe ou en autonomie Sur le terrain

Finalité

Diplôme de Chef d'entreprise homologué par la Communauté française

Conditions d'accès

Le candidat opticien doit être titulaire :

Soit d'un certificat attestant qu'il a suivi avec fruit l'Enseignement secondaire supérieur général ou technique (CESS);

Soit d'un certificat d'apprentissage IFAPME portant sur la profession;


Soit de la réussite d'une épreuve d'admission IFAPME sous réserve d'acceptation de son dossier par le centre IFAPME organisant la formation;

Soit d'un document attestant la réussite de l'examen d'entrée à l'université, dans une haute école ou dans l'Enseignement supérieur de promotion sociale.

Le candidat qui n'est pas porteur de l'un de ces titres peut toutefois être admis aux cours sous réserve de l'accord du Conseiller pédagogique, s'il est titulaire du certificat de degré de l'Enseignement secondaire général, technique ou artistique ET s'il peut justifier d'une compétence particulière dans la profession notamment par des diplômes ou certificats.

Aptitudes

L'opticien et l'opticienne possèdent des connaissances dans des domaines divers : sciences, commerce, social, etc. Ils connaissent les techniques de fabrication, d'ajustage et de montage. Ils peuvent accueillir et conseiller la clientèle. Ils se tiennent au courant des innovations technologiques dans le domaine.




Programme

1ère année :

- Q60/05 Hygiène et sécurité (2h)
- Q60/05 Mathématique (26h)
- Q60/05 Chimie (30h)
- Q60/05 Biophysiology - Optique physiologique (80h)
- Q60/05 Physique - Optique géométrique (96h)
- Q60/05 Optométrie (étude des amétropies) (32h)
- Q60/05 Contactologie (24h)
- Q60/05 Lunetterie et technologie pratique (30h)
- Q60/05 Optométrie pratique (20h)
- Q60/05 Evaluation formative des macros-compétences (4h)
- Q60/05 Gestion de la clientèle (communication, fiche) (28h)
- Q60/05 Compabilité & gestion financière (32h)

2ème année :

- Q60/06 Biophysiology - Optique physiologique (40h)
 - Q60/06 Chimie (22h)
 - Q60/06 Physique - Optique géométrique (64h)
 - Q60/06 Optométrie (Etude des amétropies) (40h)
 - Q60/06 Contactologie (48h)
 - Q60/06 Lunetterie et technologie pratique (30h)
 - Q60/06 Optométrie pratique (30h)
 - Q60/06 Optique instrumentale (40h)
 - Q60/06 Rapport de stage (4h)
 - Q60/06 Déontologie (10h)
 - Q60/06 Création d'entreprise, droit & législation (12h)
 - Q60/06 Compabilité & gestion financière (26h)
 - Q60/06 Contactologie pratique (50h)
 - Q60/06 Fiscalité (12h)
- 

Q60/06 Esprit d'entreprendre (16h)

Q60/06 Visite extérieure(8h)

Q60/06 Suivi du projet d'entreprise (16h)

S'inscrire à une formation pour adultes

Délais et informations

Les inscriptions sont **ouvertes jusqu'au fin octobre**. En cas d'année préparatoire, les inscriptions sont **possibles jusqu'au 15 novembre**. Il est possible de s'inscrire **formations** (<https://www.ifapme.be/rentree-janvier>) pendant le mois de **janvier**.

Des droits d'inscription sont requis. Le montant varie d'une formation à l'autre mais est compris généralement entre 220 et 350€ ou plus.

Prenez contact avec le **Centre IFAPME** (<https://www.ifapme.be/centres>) qui organise la formation.

S'inscrire

Pour l'inscription proprement dite, munissez-vous des documents suivants :

votre **carte d'identité** ;

une **copie du dernier diplôme** (ou bulletin) obtenu ;

si vous êtes demandeur d'emploi et vous vous inscrivez à une formation à un "métier en pénurie" (<https://www.ifapme.be/actualites/metiers-en-penuriecritiques-formations-ifapme-y-repondent>), une **attestation d'inscription au FOREM** (<https://www.leforem.be/>) pour profiter d'un possible incitant financier.

Après cette inscription, **si l'Alternance est possible pour cette formation**, vous pouvez trouver une entreprise avec laquelle signer une convention de stage.

Pour signer votre convention ou en cas de difficultés, contactez un Service de l'IFAPME près de chez vous. Pour ce rendez-vous, munissez-vous des documents suivants :

votre carte d'identité

la preuve de votre inscription à la formation.



Remboursement Minerval

Dans le cadre du Plan de reconstruction de la Wallonie, l'IFAPME et le Gouvernement wallon, mettent en place des mesures concrètes pour booster l'envie et l'intérêt de ceux qui envisagent de se former dans le secteur de la construction élargi.

Pour ce métier, un **remboursement du minerval** est prévu si l'apprenant et l'apprenante remplissent les conditions d'octroi. Pour plus d'information, consultez [la liste des formations concernées \(https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq#remboursement-minerval\)](https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq#remboursement-minerval)

Conditions d'octroi :

L'auditeur doit être considéré comme "régulier" au moment de l'agrément : au moins 50 % de présences au cours entre la date de sa première présence et la date de son dernier comptage.

L'auditeur doit avoir presté au moins 30 jours sous convention de stage rémunérée entre le 1er septembre et le 15 décembre 2023.

L'auditeur doit être inscrit dans l'une des [formations adultes suivantes \(https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq#remboursement-minerval\)](https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq#remboursement-minerval).





Tournai

rue Paul Pastur 2B 7500 Tournai

069 89 11 11

Accueil Centre :

Du lundi au vendredi : de 8h15 à 12h et de 13h15 à 18h30

Le samedi : de 9h à 11h

Au mois de mai, le Centre sera fermé :

le mercredi 01/05

la semaine du 06/05 au 11/05

le lundi 20/05

Non disponible

foclam@ifapme.be

Type d'inscription

Au Centre/lieu de formation

Dispenses partielles

Consultez votre centre pour en savoir plus.

Bon à savoir

Inscription possible jusqu'au 30 octobre de l'année académique concernée.

